



**Société d'Études Routières et Infrastructures**

Département de l'Hérault

Commune de MONTFERRIER-SUR-LEZ

Avis sur Dossier Loi sur l'Eau OXYLANE

**Expertise hydraulique**

**Version 1**

**MAITRE D'OUVRAGE**

**MAIRIE DE MONTFERRIER-SUR-LEZ**



**Mars 2015**



AGENCE DE MONTPELLIER : 134 rue de Font Caude - 34080 MONTPELLIER - Tél. : 04.67.12.85.00 - Fax : 04.67.12.85.01 - E-Mail : [SERI34@BESERI.FR](mailto:SERI34@BESERI.FR)

AGENCE DE NIMES : Forum Ville Active - 32 rue Mallet Stevens - Bât. D - 30900 NIMES

Tél : 04.66.28.04.91 - Fax : 04.66.28.12.79 - E-Mail : [seri.nimes@wanadoo.fr](mailto:seri.nimes@wanadoo.fr)

Banque BNP Montpellier n°30004 00640 - 00010094 942-86 - SIRET : 379 532 765 000 37 - APE : 742C - N°Intra communautaire : FR 85 379 532 765

**SOMMAIRE**

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>I - MILIEU NATUREL (FAUNE ET FLORES) : .....</b>	<b>3</b>
<b>II - RESSOURCES EN EAU : .....</b>	<b>3</b>
<b>II - 1 . LA SOURCE DE FONTFROIDE : .....</b>	<b>3</b>
<b>II - 2 . L'ADDUCTION EN EAU POTABLE : .....</b>	<b>3</b>
<b>III - GESTION DES EAUX PLUVIALES : .....</b>	<b>4</b>
<b>III - 1 . RETENTION .....</b>	<b>4</b>
<b>III - 2 . SITUATION DES BASSINS AU REGARD DES ZONES INONDABLES .....</b>	<b>6</b>
<b>III -3. GESTION DES DEBITS DE SURVERSE : .....</b>	<b>7</b>
<b>IV -4 INSERTION PAYSAGERE DES BASSINS DE RETENTION : .....</b>	<b>8</b>



## Expertise Technique sur le DLE OXYLANE

### PREAMBULE

Le Terrain est aujourd'hui vallonné avec une pente moyenne de 3,2%. Ces terres sont aujourd'hui à vocation agricole. Un boisement existant classé sera conservé.

### I - MILIEU NATUREL (FAUNE ET FLORES) :

Aucune zones de protection, ni de zones réglementaires, ni de zones humides n'a été repertoriée sur l'emprise de l'opération.

Un inventaire Faunes/flores a été réalisé par les écologistes de Leuzière. Ces investigations ont conclu sur la présence d'une flore banale et d'une diversité faunistique relativement faible. Un principe de précaution est porté sur les chiroptères, du fait du manque d'informations.

A noter que des mesures de réductions de l'impact sont envisagées pour réduire l'incidence sur l'habitat de chasse, le transit et la perturbation près des gîtes à savoir :

- Création de gîtes favorables
- Création d'une mare pour ramener la biodiversité sur le site

Les principes des mesures de réduction sont proposés mais non précisées dans le dossier toutefois le dossier précise que des écologistes seront missionnés pour mettre en œuvre ces mesures.

### II - RESSOURCES EN EAU :

#### II - 1 . LA SOURCE DE FONTFROIDE :

La Source de Fonfroide est identifiée sur le site. Elle sera conservée et protégée par un périmètre de protection immédiat de 5m correspondant au bâti de protection et un périmètre de protection rapprochée de 60m centrée autour de la source dans lequel sera demandé l'étanchéification des fossés qui recueillent les eaux pluviales de voirie.

#### II - 2 . L'ADDUCTION EN EAU POTABLE :

Le projet porte sur l'aménagement d'un lotissement multi-activités porté par DECATHLON pour l'installation d'un magasin DECATHLON, d'un commerce culture et loisirs, d'une jardinerie, d'une Halle marché circuits courts et des partenaires.



Le dossier, en page 26, mentionne que les usages domestiques en eau seront très faibles du fait de la vocation des lieux (commercial, activités et loisirs) et que la ressource est aujourd'hui suffisante pour répondre aux futurs usages domestiques.

Toutefois, le projet évoque l'implantation d'une jardinerie, activité consommatrice d'eau pour l'arrosage des végétaux mais le dossier ne quantifie pas les consommations d'eau inhérentes qui pourrait s'avérer importantes ni la ressource en eau sollicitée.

La ressource semblerait suffisante pour les usages domestiques (à confirmer en considérant les besoins en eau de la jardinerie) mais ne permettra pas d'être mobiliser pour la défense incendie c'est pourquoi le dossier explique que chaque acquéreur mettra en place une réserve en eau suffisante pour assurer sa propre défense incendie en fonction du classement de son établissement.

### III - GESTION DES EAUX PLUVIALES :

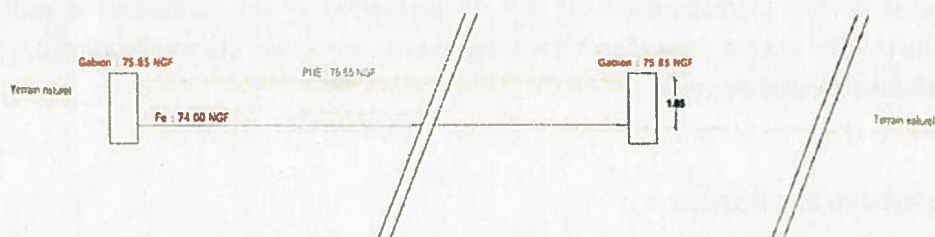
#### III - 1 . RETENTION

Le projet induit la mise en œuvre de mesures compensatoires à l'imperméabilisation des sols soit des ouvrages de rétention dimensionnés selon les prescriptions de la MISE 34.

Le projet prévoit une imperméabilisation de 45% des sols correspondant à une surface active de 11,14 Ha. Les calculs menés, selon les prescriptions de la MISE 34, permettent de définir un besoin en rétention de l'ordre de 13 445 m<sup>3</sup>. Ces volumes sont repartis au travers de 7 ouvrages de stockage aériens.

Ces bassins sont réalisés en déblais par rapport au terrain naturel. Les bassins 5,6 et 2b sont réalisés en remblais par la constitution de digues en gabions de 1,85 m de haut pour les bassins 5 et 6 et une digue en terre pour le bassin 2b de 1,50m de haut comme précisé sur les coupes ci-après :

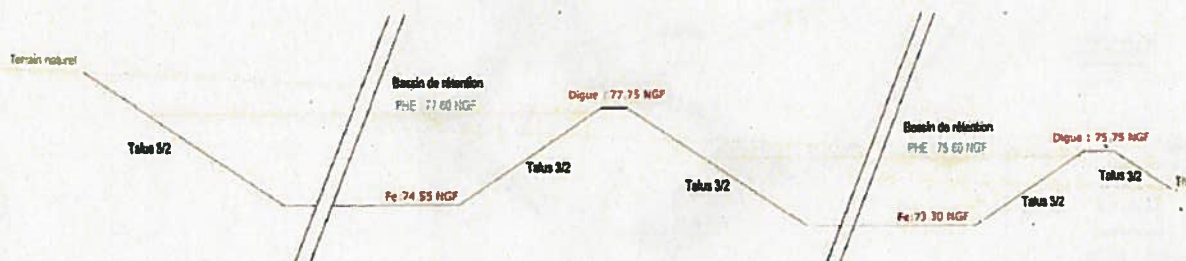
Coupe type EE'  
Bassin BR5



### Coupe type FF' Bassin BR6



### Coupe type BB' Bassin BR2a / b



Les coupes sur les bassins montrent des ouvrages en gabion de 1,85 m de haut. **Aucun détail sur l'ancrage n'est donné laissant douter de la stabilité de l'ouvrage proposé.** De plus, les gabions sont des ouvrages perméables et le projet ne précise pas la mise en œuvre de paroi étanche. **Des précisions techniques indispensables à la constitution des ouvrages sont à apporter pour justifier de l'étanchéité et de la stabilité de l'ouvrage.** Des dispositions, quant à l'entretien des ouvrages sont à fournir de manière à justifier de la pérennité de l'ouvrage car tout risque de rupture aurait un impact direct sur l'inondation à l'aval, soit sur la Lironde au niveau de la commune de Montferrier.



### III – 2 . SITUATION DES BASSINS AU REGARD DES ZONES INONDABLES

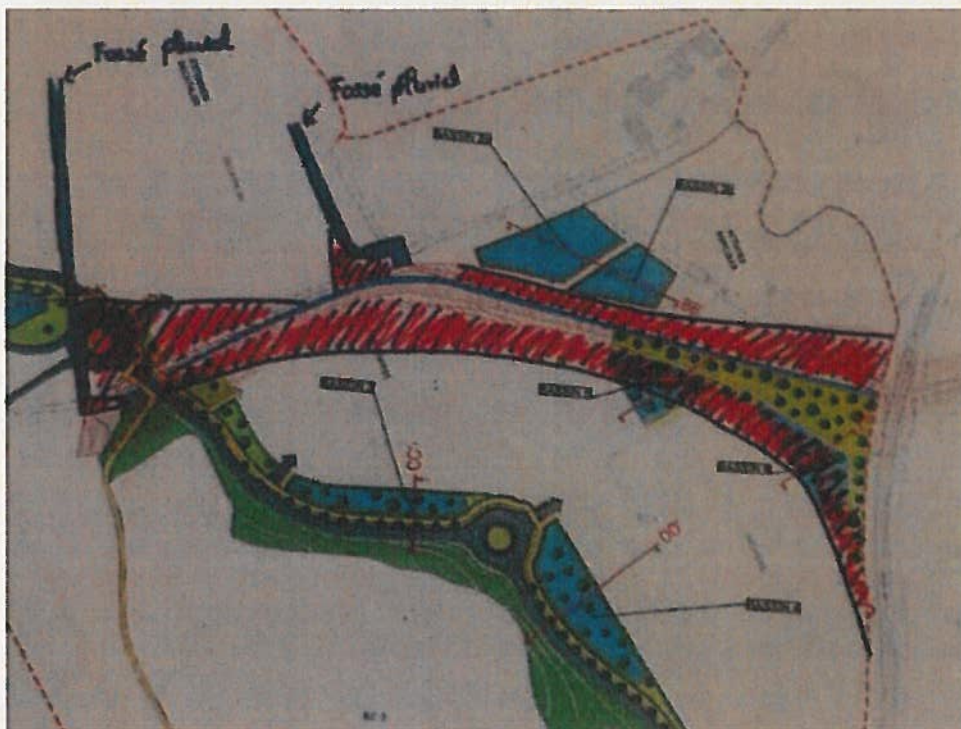
Les bassins et leurs digues se situent hors de la zone inondable telle que définie au PPRI.



Extrait DLE pièce 6.1

Toutefois, le courrier du 06/02/2015 relatant l'échange entre Monsieur le commissaire enquêteur et Mme Maréchal, animatrice du SAGE Lez Mosson Etangs Palavoisiens, évoque les fortes pluies du 06 et 7 Octobre 2015 (262 mm de précipitations en 4h dont 95 mm en une heure – source météoFrance) et les laisses de crues qui ont révélées une emprise de crue plus importante que la crue de référence du PPRI.





Extrait annexe au courrier du 06/02/2015 du commissaire enquêteur à la mairie de Montferrier-sur-lez

Cette figure montre que les bassins, et notamment les digues de 1,85 m, sont situées dans l'emprise de la crue exceptionnelle entraînant ainsi une réduction de la zone inondable aggravant l'inondation à l'aval des ouvrages.

La réduction de l'emprise inondable induit, de plus, l'augmentation des vitesses et donc les phénomènes d'érosion au pied des digues pouvant déstabiliser les ouvrages voire entraîner leur rupture, ce qui aurait pour conséquence le déversement des eaux retenues brutalement dans le ruisseau, et donc l'aggravation immédiate de l'inondation à l'aval, notamment sur la commune de Montferrier-sur-Lez.

A noter que le projet ne considère pas le dysfonctionnement hydraulique constaté au niveau de l'arrêt de bus. Un sous-dimensionnement du busage sous l'arrêt entraîne, aujourd'hui des débordements dans les terrains agricoles, marqués par une tranchée observée sur site suite aux dernières pluies.

### III -3. GESTION DES DEBITS DE SURVERSE :

Le projet prévoit le débordement des bassins par les déversoirs de sécurité pour une pluie centennale.

Le dossier précise que les eaux de surverse seront dirigées vers le ruisseau hormis pour les bassins 7a et 7b qui déverseront directement sur la chaussée provoquant une lame d'eau de 11 cm sur la voirie et une vitesse d'écoulement de 1,1 m/s.

Le dossier ne précise pas les pentes de voirie, ni les sens d'écoulements des eaux ce qui ne permet pas de visualiser le sens d'écoulement de ce débordement soit vers le fossé existant, soit vers le fossé de la RD. Quel impact a le débordement sur son environnement in fine ? Risque inondation sur la RD ?



### III -4 INSERTION PAYSAGERE DES BASSINS DE RETENTION :

D'un point de vue paysager, le dossier précise que les bassins seront enherbés et posséderont des pentes de talus de 3/2. Les bassins auront une profondeur variant de 1,30 m à 3,05m pour le bassin 2a induisant le besoin de les clôturer. Ces bassins ne seront pas « paysagés » et n'auront que pour fonction la gestion des eaux pluviales.

L'intégration paysagère des ouvrages est donc réduite comme le montre l'exemple suivant :

### CONCLUSION :

En conclusion, des précisions sont à apporter sur les points suivants :

- La ressource en eau sollicitée ainsi que les besoins en eau de la jardinerie ne sont pas pris en compte dans le projet. Il conviendrait de les définir afin de confirmer l'aptitude de la ressource sollicitée à y répondre,
- Confirmer la stabilité des berges en gabions en précisant les caractéristiques techniques de l'ouvrage : dispositif d'ancrage, étanchéité des gabions, ... et en justifiant par avis d'expert sa résistance à des crues exceptionnelles,
- Préciser les modalités et conditions d'entretien et de surveillance des digues envisagées lors de l'exploitation des bassins afin d'écartier tout risque de rupture dans le temps qui pourrait impacter directement la commune de Montferrier,
- Préciser la destination finale des eaux de débordement du bassin 7 pour écartier tout risque de submersion de la RD menant à la commune de Montferrier et pouvant mettre en péril ces usagers,

De plus, les profondeurs des bassins ne permettent par une bonne intégration paysagère risquant ainsi de dénaturer le site environnant.